

Rapport N° 12

Jonction autoroutière de Nyon

Demande de crédit de CHF 368'000.- (HT) pour le remplacement de la conduite de distribution d'eau et de défense incendie située sous l'autoroute à la hauteur de la sortie de Nyon

Nyon, le 17 octobre 2016

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner le préavis No 12 s'est réunie le 27 septembre 2016 à 19 h. à la Ferme du Manoir, salle 2. Sont présents les Conseillers communaux Messieurs Régis Joly, Philippe Kuratle, Xavier Paredes, Olivier Tripet, Marco Carezza en remplacement de Sacha Soldini. Madame Valérie Mausner Leger et Monsieur Sadik Krasniqi sont absents et excusés.

Monsieur le Municipal Vincent Hacker et Monsieur Thierry Magnenat chef aux Services industriels sont également présents. Ils nous commentent le contenu du préavis. Nous les remercions pour les éclaircissements apportés.

Fin avril 2016 une fuite d'eau est apparue sous l'autoroute, près de la sortie de Nyon. Il s'agit de l'une des deux conduites amenant l'eau du réservoir de la Vuarpillère aux habitants de la ville de Nyon. Les travaux entrepris pour réparer cette fuite se sont montrés plus compliqués que prévus. L'autoroute et un pylône de la Romande Energie étant sur le trajet de la conduite. Il a donc fallu en tenir compte. Les discussions avec les propriétaires du pylône, les représentants de l'autoroute et les travaux administratifs ont pris du temps. La réparation de la conduite existante n'a pu être réalisée comme prévue au départ. Les travaux consistent en un forage de 600 mm de diamètre situé en parallèle de l'ancien pousse tube, sous la jonction autoroutière de Nyon, côté Lausanne, sur une longueur de 140 m.

Depuis avril, le chantier a continué d'avancer. C'est donc une conduite neuve qui est en voie de réalisation. Le passage sous l'autoroute se fait par un pousse tube qui à certains endroits est à dix mètres de profondeur. Ces difficultés expliquent le coût élevé des travaux.

Vu que ces travaux se font sous l'autoroute, des garanties de sécurité ont été demandées par l'Office fédéral des routes (OFROU). La Romande Energie a fait de même pour la protection de son pylône.

A noter que la réfection de cette conduite d'eau était planifiée dans les travaux à exécuter. La fuite n'a fait que précipiter la réalisation des travaux. Une fois terminée, c'est toute cette amenée d'eau qui sera en état de neuf.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 12 « Demande de crédit de CHF 368'000.- (HT) pour le remplacement d'une conduite d'eau potable et de défense incendie située sous la jonction autoroutière de Nyon »,

oui les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un crédit de CHF 368'000.- (HT) à la Municipalité pour le remplacement et le renforcement du réseau de distribution d'eau et de défense incendie situé sous la jonction autoroutière de Nyon ;
2. que ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9144.01 – *Service des eaux, réseau de Nyon*, dépenses amortissables en 30 ans et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels.

La Commission :

Messieurs Joly Régis

Krasniqi Sadik

Kuratle Philippe

Madame Mausner Leger Valérie

Messieurs Paredes Xavier

Tripet Olivier

Carenza Marco

Madame Ethenoz-Damond Gabrielle, présidente, chargée du rapport